



## SPECIAL TEMPÊTE : 27 DÉCEMBRE 1999

**D**eux séries de tempête ont ravagé tout d'abord le nord de la France la nuit du 25 au 26 puis le sud dans la nuit du 27 au 28 décembre 1999.

La plupart des massifs forestiers de la France mais aussi du sud de l'Allemagne, de la Suisse et de l'Autriche ont été durement touchés. Selon les estimations disponibles à ce jour près de 100 millions de m<sup>3</sup> sont tombés à terre en France, entre 30 et 70 millions en Allemagne, 10 millions en Suisse...

En Limousin entre 15 et 20 millions de m<sup>3</sup> seraient tombées, probablement 10 fois la récolte annuelle habituelle. Ce sont en très grande majorité des résineux. Les moyens de la Coopérative ont été réquisitionnés par les pouvoirs publics pour rouvrir les routes et dégager les arbres tombés sur les lignes électriques et téléphoniques.

Jeudi 30 décembre, la Coopérative participait à la cellule de crise mise en place au sein de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt afin de sensibiliser les pouvoirs publics sur les mesures à prendre pour favoriser l'exploitation et l'écoulement des bois. La Coopérative Forestière du Limousin élabore une stratégie visant à sauver le maximum de bois de valeur pour le propriétaire forestier tout en respectant les grands équilibres financiers.

Parmi les mesures prises, la Coopérative se met en chasse de moyens d'exploitation et de transport supplémentaires en France et dans les pays Scandinaves. Notre filiale MECAFOR renforce son potentiel d'exploitation mécanisée en achetant deux abatteuses.

Les marchés traditionnels étant complètement saturés, nous recherchons de nouveaux marchés. Nous nous regroupons avec d'autres coopératives forestières afin de décrocher des marchés à la grande exportation.

Nous recherchons des moyens de financement supplémentaire afin de pouvoir financer une activité en forte augmentation et surtout des stocks qui ne s'écouleront que lentement.

Nous demandons à tous les propriétaires qui le peuvent de nous renvoyer la fiche dégât tempête 27 décembre 1999 jointe.

Toutefois, nous vous proposerons dans les prochains jours, un contrat « solidarité tempête » qui vous permettra de faire appel à nos services.

Soyez persuadés que l'ensemble du personnel de la Coopérative et de la Cuma est mobilisé afin de sauver ce qui peut l'être de votre forêt.

En ce début d'année, malgré le drame qui vient de s'abattre sur nos forêts, permettez-moi de vous offrir tous nos bons vœux pour 2000.

Le Président,  
Elie de COSNAC

### ASSURANCE ET FORÊT

Les adhérents des syndicats de propriétaires forestiers sont assurés automatiquement pour la surface qu'ils ont déclaré en responsabilité civile. Cette assurance ne couvre pas les risques de tempête.

En revanche, ceux qui ont souscrit un contrat multirisque incendie forêt sont assurés contre la tempête. Même s'ils ne connaissent pas l'étendue des dégâts du fait de l'inaccessibilité des forêts, les propriétaires ayant souscrit une multirisque incendie doivent envoyer au plus vite une lettre recommandée à leur compagnie d'assurance (GROUPAMA le plus souvent) avec accusé de réception déclarant qu'il y a des dégâts sur leur forêt et demandant à être indemnisé. Lorsque ultérieurement, vous connaîtrez la situation par parcelle, vous pourrez leur préciser.

Si vous êtes assurés multirisque incendie, nous vous remercions de le signaler à la Coopérative qui ne pourra pas intervenir avant un ordre de l'expert de la compagnie d'assurance.

Lionel SAY

### INTERNET

Afin de vous renseigner sur les mesures que nous prenons nous ouvrons une rubrique « Tempête » sur notre site internet que vous pouvez consulter [www.coforlim.com](http://www.coforlim.com)